

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 4 Avril 2023

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 80

Pouvoirs : 11

Membres votants : 91

Date de la convocation : 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi quatre avril à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Valéry BEURIOT, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Edmond DESHAYES, Christian DESLANDE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Martine DUTOIR (Suppléant de Roger BONNEVILLE), Gérard FAUCHE, Sara FERAUD, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Claude GEORGES, Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Valérie GUYOMARD (Suppléant de Joël DESCAMPS), Patrick HAUTECHAUD, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Gérard LELOUP, Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Philippe MATHIERE, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSCHE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU.

Etaient absents/excusés : Jean-Michel ADELIN, Caroline BEAUMONT, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Charles-Edouard DE BROGLIE, Franck GIFFARD, Jean-Marie GOSSE, Sonia GUEDON, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Marie-Françoise LECLERC, Camille Brigitte PANNIER, Jean PLENECASSAGNE, Bruno PRIVE, Denis SZALKOWSKI, Josiane VARAISE, Guillaume WIENER.

Pouvoirs : Michel AUGER Donne procuration à Yves RUEL, Christian BAISSSE Donne procuration à André VAN DEN DRIESSCHE, Anne BARTHOW Donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Sabrina BECHET Donne procuration à Sara FERAUD, Laure BONMARTEL Donne procuration à Gérard LEMERCIER, Sandrine BOZEC Donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER, Jean-Pierre DELAPORTE Donne procuration à André ANTHIERENS, Patrick LHOMME Donne procuration à Jean-Louis GROULT, Sébastien ROEHM Donne procuration à Patrick HAUTECHAUD, Nicolas SEYS Donne procuration à Myriam DUTEIL, Jean-Baptiste VOISIN Donne procuration à Frédéric SCRIBOT.

Délibération n° 66/2023 : Octroi de subventions au titre du Contrat de ville en faveur d'actions menées sur le quartier prioritaire de Bourg-le-Comte pour l'année 2023

L'Intercom Bernay Terres de Normandie est compétente pour la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants du quartier prioritaire politique de la ville de « Bourg-le-Comte » à Bernay, au titre de l'application de ses statuts depuis le 1^{er} janvier 2018.

En 2023, 17 actions vous sont proposées par 9 porteurs de projets : ACCES, les trois parques, la Ville de Bernay, le CIAS, l'Intercom Bernay Terres de Normandie, la Maison des Jeunes et de la Culture, BGE Normandie, Aide les z'arts, et ROKA Production.

La Préfecture de l'Eure verse une enveloppe de 34 146 € (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT) pour les actions du Contrat de ville du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, répartie sur les 9 porteurs de projets. Contrairement aux années précédentes, l'Etat versera cette enveloppe directement aux porteurs de projets.

L'intercommunalité vient en complément de ce financement à hauteur de 13 900 €.

Ainsi, le Comité de pilotage du Contrat de ville, réuni le 20 mars 2023, a retenu 17 actions détaillées ci-dessous :

Nom du porteur de projet	Intitulé de l'action	Financement de l'ANCT	Financement de l'IBTN	Total des financements
ACCES	Bien vivre son âge	1 000 €	1 000 €	2 000 €
	Mobilité solidaire	1 195 €	1 100 €	2 295 €
	Bien vivre ensemble	1 750 €	1 750 €	3 500 €
	Aller vers	1 000 €	1 000 €	2 000 €
	Graines des possibles	1 500 €	1 500 €	3 000 €
Les 3 parques	Femmes, icônes du quotidien	3 051 €	1 300 €	4 351 €
Ville de Bernay	Conseils d'élèves	1000 €	250 €	1250 €
Pôle Initiatives Jeunes du CIAS IBTN	Bourse au permis	1 000 €		1 000 €
IBTN	Classe orchestre	2 500 €		2 500 €
	Ateliers culinaires	2 000 €		2 000 €
	Festival des arts numériques	5 000 €		5 000 €
	Décrochage scolaire	1 000 €		1 000 €
	Aisance aquatique	1 000 €		1 000 €
Maison des Jeunes et de la Culture	Jeunes en action	3 000 €	1 250 €	4250 €
Aide les z'arts	Fanfare	5 400 €	2 000 €	7 400 €
BGE Normandie	Bus de l'entrepreneuriat	1 000 €	1 000 €	2 000 €
ROKA	Atelier création cinématographique	1 750 €	1 750 €	3 500 €
Total		34 146 €	13 900€	48 046 €

Il est proposé que l'Intercom Bernay Terres de Normandie finance 11 actions comme suit :

- 5 actions portées par ACCES à hauteur de 6 350 € ;
- 1 action portée par les 3 parques à hauteur de 1 300 €,
- 1 action portée par la Ville de Bernay à hauteur de 250 €,
- 1 action portée par la Maison des Jeunes et de la culture à hauteur de 1 250 €
- 1 action portée par Aide les z'arts à hauteur de 2 000 €
- 1 action portée par BGE Normandie à hauteur de 1 000 €
- 1 action portée par ROKA Production à hauteur de 1 750 €

Soit un montant total de 13 900€.

Ces sommes sont inscrites au chapitre 65 – autres charges de gestion courante du budget Politique de la Ville.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu le projet de territoire ;

Vu la délibération du 28 juin 2018 portant sur la Politique de la ville : mise en place des actions au sein du Contrat de ville ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

✓ **ACCORDE** les subventions proposées ci-dessus ;

✓ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats du vote au scrutin ordinaire : (3 élus ne prennent pas part au vote)

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
80	11	91	0	88	0	88

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20230404-66_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Affichage : 11/04/2023